Sainte Blandine - Saint-Julien Molin Molette n° 2

Croix de Ste Blandine (P Arnaud Pnr Pilat)

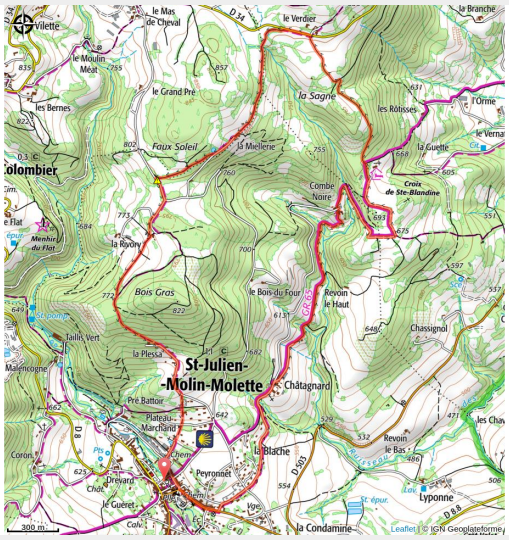

La croix de Sainte-Blandine, d’environ 4 m de hauteur, a été construite en 1895 et bénie lors d'une mission.

Cette croix protègerait le village des orages. En lisière de la forêt, elle domine les vergers, les ruisseaux et le clocher polychrome.

De ce belvédère naturel, par beau temps, s'offre aux yeux du promeneur un magnifique panorama sur les montagnes ardéchoises, le Rhône et les Alpes.

(Portion de sentier de Saint Jacques de Compostelle).

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 2 h 30

Longueur : 8.8 km

Dénivelé positif : 297 m

Difficulté : Moyen

Type : Boucle

Cette randonnée vous est proposée par la commune en lien avec le Parc Naturel Régional du Pilat.

Itinéraire

Départ : St-Julien Molin Molette - Place Louis Bancel (face à l'église)
Arrivée : St-Julien Molin Molette - Place Louis Bancel (face à l'église)

Profil altimétrique

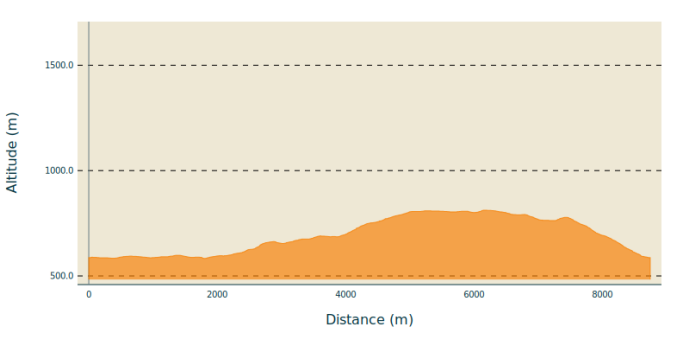

Altitude min 583 m Altitude max 812 m

Prendre la D8 en direction d'Annonay puis la route de Combenoire. Dans Chatagnard, plonger à droite et suivre le GR 65 balisé en blanc et rouge, reliant Genève au Puy ; il est l'un des chemins qui conduit les pèlerins à Saint-Jacques de Compostelle, très fréquenté en saison par des pèlerins allemands et suisses qui découvrent ainsi notre région. Arrivé sur un plateau après être passé à Combenoire, quitter le GR et prendre le chemin sur la gauche. La Croix de Ste-Blandine, à 50 m sur la droite, est sur la commune de Saint-Appolinard.

Rejoindre le hameau du Verdier, puis prendre la D 34 à gauche sur 200 m, en direction de Colombier, puis prendre le chemin de gauche en contrebas qui descend à la Miellerie. A la Miellerie, suivre la route sur 300 m et prendre le chemin de droite jusqu'à une petite route goudronnée.

Prendre à gauche puis à droite. Après 300 m, quitter la route en prenant le chemin qui traverse les fermes de la Rivory (chemin peu carrossable bordé de pierres) en direction de St-Julien via La Plessa.

⚠ Attention, route à forte circulation, restez prudent.

Sur votre route...

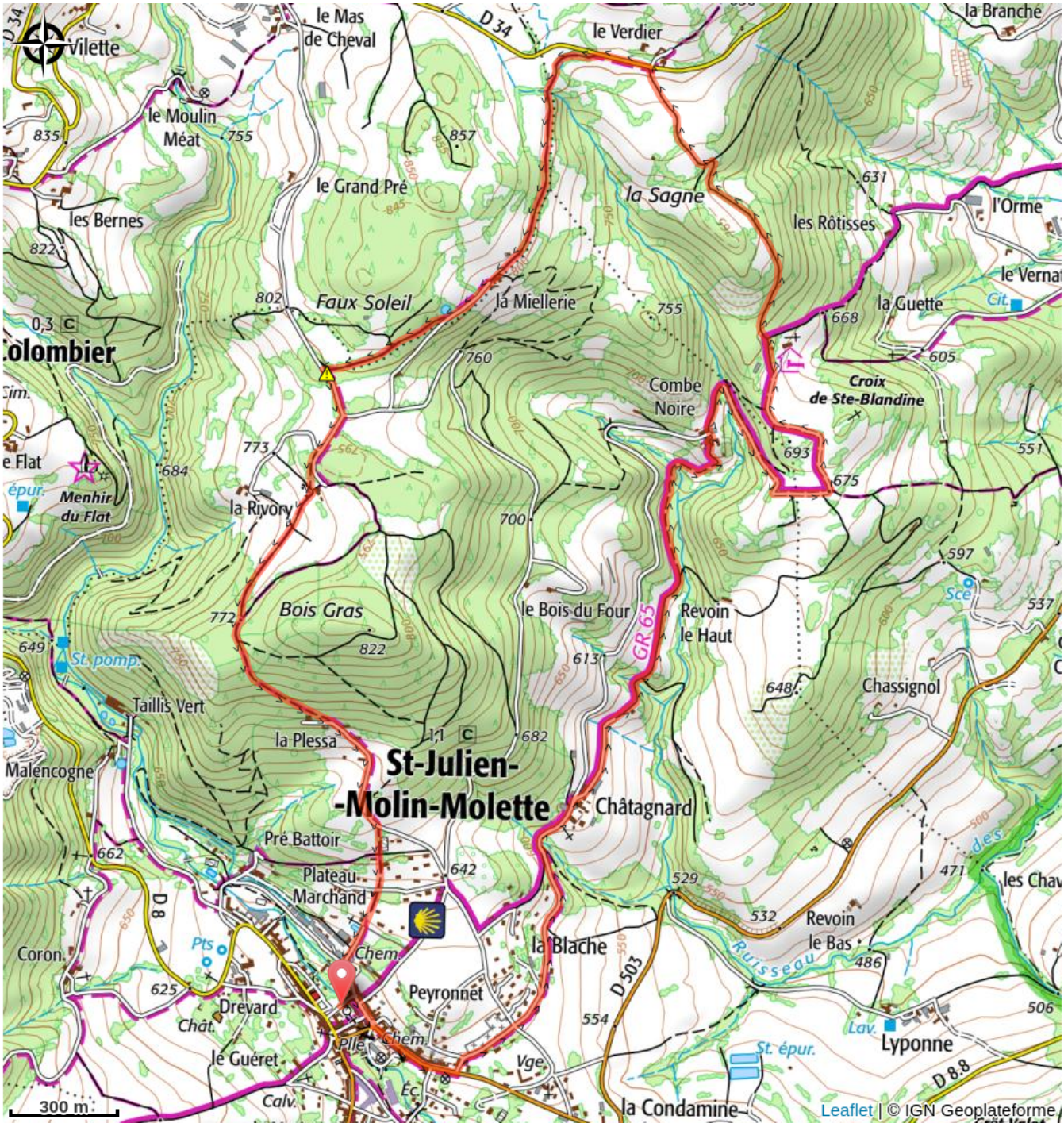

Toutes les informations pratiques

⚠ Recommandations

Chacun est responsable de sa sécurité. Par conséquent, les randonnées se font sous votre propre responsabilité. Restez sur les sentiers balisés pour préserver les espaces fragiles.

Quelques recommandations d'usage :

- Consultez la météo avant chaque départ
- Certains itinéraires traversent des routes à forte circulation : Soyez prudent
- Gardez les chiens en laisse
- N'allumez pas de feu
- Remportez vos détritus
- Contemplez les fleurs, ne les cueillez pas.
- Les morsures de tiques peuvent entraîner de graves maladies ; en prévention : porter des vêtements couvrants, utiliser des répulsifs, s'examiner au retour, retirer les tiques à l'aide d'un crochet à tiques sans rien appliquer dessus, consulter en cas de rougeurs apparentes, syndrome grippal, ou si vous êtes une personne à risque.
- Pour les secours, composer le **18 ou le 112.**

Prudence, sur cet itinéraire, vous pourriez croiser des chiens de protection de troupeaux. Restez calme et gardez vos distances.

https://www.parc-naturel-pilat.fr/comprendre-le-territoire/territoire-vivant/tous-responsables/

Comment venir ?

Transports

Bus L12, Point d'arrêt à St-Julien-Molin-Molette : https://www.laregionvoustransporte.fr/lignes/l12-bourg-argental-le-bessat-saint-etienne

Bus L41, Arrêt à St-Julien-Molin-Molette : https://www.laregionvoustransporte.fr/lignes/l41-pelussin-maclas-annonay